

EXTINCTION TEMPORAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme vous avez pu le lire dans le dernier compte rendu du conseil municipal, la commune a décidé d'engager une réflexion sur l'extinction temporaire de l'éclairage public.

L'éclairage public est né avec l'urbanisation moderne, dans le but d'assurer à la fois la sécurité mais aussi la mise en valeur nocturne des villes. L'éclairage public est depuis des décennies un service rendu aux usagers, qu'ils soient motorisés, en deux-roues ou à pied. L'éclairage des voiries ouvertes à la circulation publique confère un sentiment de sécurité visuel tout au long de la nuit.

Un des principaux inconvénients de l'éclairage public est la consommation énergétique. Dans un contexte où le Grenelle de l'environnement impose une réduction de la consommation d'énergie de 20 à 40% pour l'ensemble des communes d'ici à 2020, l'éclairage public apparaît comme un gisement important d'économie d'énergie. De plus, l'éclairage public génère une forte pollution lumineuse pouvant gêner l'environnement proche : les écosystèmes s'en trouvent perturbés, ainsi que la vie des individus subissant cette constante pollution lumineuse.

En fonction du type de matériel en place, de sa vétusté, de sa disposition, différentes solutions techniques existent pour réaliser des économies (utilisation de LED, abaissement de la puissance etc). Une autre solution mise en œuvre par plusieurs collectivités en France existe. Il s'agit de l'extinction totale de tout ou partie de l'éclairage public au cœur de la nuit.

L'extinction de nuit est une action marquante qui permet de sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique, de démontrer les engagements de la collectivité et de dégager certaines économies sur le fonctionnement des équipements.

Critères et hypothèses de calcul entrant dans le choix d'économies d'énergie en éclairage public.

Durée annuelle de l'éclairage public nuit complète, maîtrisée grâce à une horloge astronomique : 4 100 heures

Durée annuelle de l'éclairage public, extinction de 6h par nuit gérée grâce à une horloge astronomique (23h30-5h30) : 1 910 heures

	Coût annuel par lanterne de 125 watts Ballon Fluo (ancienne génération)	Coût annuel par lanterne de 60 W Sodium Haute Pression (éclairage récent équivalent 125 W BF)
éclairage toute la nuit soit 4 100 heures par an	50,45 €	24,22 €
Extinction une partie de la nuit (6h) soit 1 910 heures de fonctionnement par an	23,50 €	11,28 €

Base de calcul : 4 100 heures d'éclairage par an Puissance souscrite (abonnement) : 150,43 € / kVA Coût de consommation : 0,06175€ / kWh

Pour Ste-Agathe l'économie serait de 50 %

L'extinction de nuit est possible dans le cadre du pouvoir de police du maire avec un arrêté qui recense les points «dangereux» nécessitant un signalement minimal. Techniquement, cette extinction s'effectue grâce à une horloge astronomique* dont

nous sommes équipé. L'extinction de la mise en lumière de bâtiments ne pose aucun problème juridique. En revanche, les voies de circulation sont plus problématiques. En effet, ne pas éclairer les voies durant une partie de la nuit doit s'accompagner de mesures d'information, de signalisation et de sécurisation. Un panneau d'information en entrée de zone «noire» doit être installé ainsi que des bandes réfléchissantes pour prévenir des éventuels obstacles (îlots centraux, bordures...).

L'horloge astronomique permet de programmer les temps d'allumage. Elle associe des calculateurs astronomiques radio-synthétisés insensibles à la salissure et une horloge universelle.

Garantir la sécurité des usagers

Contrairement aux idées reçues, l'éclairage n'est pas un gage de sécurité. Mal conçu ou d'une puissance excessive, l'éclairage peut-être utilisé à profit par les malfaiteurs. Les détecteurs de mouvements sont en revanche d'une grande efficacité et très économiques. Faut-il rappeler que la majorité des cambriolages, vols et agressions à lieu en plein jour ? (statistiques de la Police).

Les études menées en Angleterre (ronds-points), en Hollande (routes) et en Belgique (autoroutes) n'aboutissent à aucune corrélation entre éclairage et sécurité routière. Il est par contre établi que l'éclairage pousse les conducteurs à rouler plus vite, d'où des accidents plus graves.

Sans nuire à la sécurité et tout en permettant des économies d'énergie, un éclairage bien conçu et raisonnable protège notre environnement c'est un label de qualité pour une ville ou un village.

Les conséquences sur le milieu naturel

La mise en lumière de la nuit modifie le milieu naturel. Cette modification engendre chez l'animal un dérèglement des rythmes biologiques, des horloges internes et des processus hormonaux qui affectent l'alimentation, la reproduction, les périodes d'activités et la migration. Les conséquences varient en fonction de la capacité des espèces à résister à ce déséquilibre écologique. Elles vont de la régression de petites populations à la disparition d'espèces ou de groupes entiers ou à l'inverse, à l'accroissement de populations ayant su s'adapter à l'éclairage artificiel. Toute la chaîne alimentaire s'en trouve ainsi modifiée et par voie de conséquence la biodiversité. La lumière est la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides.

